II. Saint Pierre, en cessant de compter sur lui-même, met toute sa confiance dans la parole du Szigneur; ce qui nous montre que l'humilité est la condition d'une foi vive, prompte, obéissante et courageuse. Dès que le divin Maître a parlé, l'apôtre avance en pleine mer et jette son filet. Il ne fait ni question, ni objection; il ne doute pas, il n'hésite pas, il sait qu'à Dieu tout est possible, et il obéit. Aussi reste-t-il humble après comme avant le miracle; il ne s'attribue rien à lui-même, ne se souvenant que de son indignité; et dans sa confusion, il s'écrie: « S igneur, retirez-vous, je ne suis qu'un pécheur! »

Tels doivent être nos sentiments dans nos succès comme dans nos échecs. Cependant, que de fois nous nous glorifions ! que de fois nous nous décourageons ! L'humilité nous préserverait de l'un et de l'autre excès !

L'OBSERVATION DU DIMANCHE

Monseigneur l'archevêque de Montréal vient d'adresser au clergé de son diocèse une circulaire dont nous extrayons le passage suivant, touchant l'observation du dimanche:

"Plusieurs fois déjà, soit dans mes Lettres Pastorales, soit dans mes Circulaires, j'ai insisté sur l'obligation de sanctifier le dimanche et les jours de fêtes. J'ai signalé à l'attention de tous, et condamné sévèrement des abus et des désordres contre lesquels un Pasteur des âmes ne saurait s'élever avec trop de force. La direction donnée a été généralement suivie. Néanmoins, je constate avec un profond regret qu'en cette ville de Montréal, il se fait des efforts constants de la part de personnes comprenant bien mal leurs devoirs les plus graves, et agissant dans un but de spéculation, pour rendre cette direction inutile, et empêcher les fidèles d'y conformer leur conduite. Comme par le passé, nous avons à déplorer, non seulement le commerce des liqueurs enivrantes, la fréquentation des auberges, et des maisons de jeu, mais encore des pique-niques, des excursions de plaisirs, des réunions, dans des lieux publics, d'une foule toujours avide de spectacles émouvants, et trop souvent contraires à la morale. Obligé de veiller à l'observation des lois divines, au respect de la discipline ecclésiastique, au maintien de la moralité, je désends de nouveau formellement, le dimanche :